

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Saint-Germain-en-Laye, le 12 avril 2026

Au sujet d'allégations de « censure politique » à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

De fausses informations ayant largement circulé sur les réseaux sociaux au cours des dernières 48 heures, il est nécessaire de rappeler certains faits :

La conférence du jeudi 26 mars

L'association étudiante Les Rencontres a invité la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, pour une conférence-débat qui s'est tenue le jeudi 26 mars. Cette invitation a suscité la vive opposition d'étudiants qui souhaitaient que Les Rencontres l'annule ou que la direction de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye « l'interdise ». Il a été rappelé, à plusieurs reprises, dans un effort de dialogue constant, que la responsabilité de l'institution est de permettre le bon déroulement des événements organisés dans le cadre du respect des règlements et chartes de l'école. En l'occurrence, mobiliser le risque de « trouble à l'ordre public » à des fins d'annulation, ainsi que suggéré par les plus vifs opposants à la conférence, aurait justement relevé d'une forme de censure contraire à l'attachement de l'école au pluralisme et susceptible de se retourner à l'avenir contre ceux-là mêmes ayant défendu cette option. À plusieurs reprises, y compris auprès d'une délégation d'étudiants mobilisés, il a également été rappelé que le respect des libertés associatives et d'expression impliquait que ceux-ci puissent s'exprimer et faire valoir leurs arguments. Le cadre ainsi négocié a été débordé le soir de la conférence mais elle s'est néanmoins tenue, après l'intervention initiale et le départ volontaire des étudiants mobilisés, selon le déroulement mis en place par l'association organisatrice. L'intervention militante du 26 mars n'a fait l'objet d'aucune suite, en particulier disciplinaire.

Sur la diffusion d'enregistrements non autorisés

Le vendredi 27 mars, plusieurs captations vidéo de l'intervention militante de la veille ont été diffusées sur divers réseaux sociaux. Or, la conférence était ouverte aux seuls inscrits – et les étudiants mobilisés l'étaient – qui ont tous reçu un mail individuel en date du 25 mars rappelant que la captation et la diffusion d'enregistrements et d'images de la conférence étaient interdites. Si les canaux de diffusion ont été multiples, une étudiante a plus particulièrement choisi de s'affranchir de ce cadre et a cherché à obtenir l'audience la plus large possible pour l'action menée la veille. C'est à ce titre qu'elle a été convoquée par la direction de l'école, qui l'a informée de sa décision de saisir la section disciplinaire de CY Cergy Paris Université, dont dépend Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, pour la diffusion d'enregistrements non autorisés. Au cours de cet entretien, qui s'est tenu en présence de la responsable juridique de l'IEP et d'un étudiant qui accompagnait l'étudiante convoquée, il a été explicitement indiqué que la procédure concernait la seule diffusion d'enregistrements non autorisés. Loin de « chercher à faire un exemple », la direction a précisé qu'aucune « mesure conservatoire » n'était demandée et que l'étudiante poursuivait sa scolarité dans les conditions habituelles. Il ne s'agit à ce stade que d'un signalement à la section disciplinaire qui se réunira éventuellement en commission de discipline (constituée à parité d'enseignants-chercheurs et d'étudiants) pour statuer sur le seul périmètre des éléments soulevés. Dans le cas où une commission de discipline se tiendrait, l'étudiante

convoquée, éventuellement accompagnée de son Conseil, pourra faire valoir l'ensemble de ses observations et moyens de défense dans le cadre de la procédure contradictoire.

Ce signalement ne relève pas de la « censure politique » mais tient au contraire à une volonté de défense de la liberté d'expression au sein d'un institut d'études politiques. Cela suppose, dans un contexte où les appels à la limiter se multiplient, que soient respectées les règles mises en place par l'école afin de favoriser la confrontation, mais aussi la cohabitation, des points de vue. Au-delà des mises en cause diffamatoires largement relayées ces derniers jours, les équipes administratives et pédagogiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye continueront donc de travailler à ce que débats et controverses puissent se développer au sein d'espaces dédiés au sein de l'école, dans une logique d'argumentation engagée qui ne soit pas structurée par les logiques d'exposition sur les réseaux sociaux.

: